

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DASES 298 Subvention (25.000 euros) et avenant n°2 à la convention avec l'association LE 190 (11e).

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511-13, L2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer le deuxième avenant à la convention pluriannuelle du 16 octobre 2016 avec LE 190 (11^e) et d'accorder une subvention à cette association ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4^e commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association LE 190, 90 rue Jean-Pierre Timbaud 75011 Paris, un avenant n°2 à la convention pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 25.000 euros est attribuée à l'association LE 190 (SIMPA 185163 - dossier 2019_03877) au titre de l'année 2019.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO